

Le 22 novembre 2016

Notre restaurant administratif n'est pas une salle de meeting politique

DEMANDE DE RAPPEL DES REGLES D'USAGE DU RESTAURANT DES PERSONNELS DU SITE DE TOULOUSE

Lors du Comité Technique du 17 novembre 2016, les représentants de la CGT ont fait état en séance d'un incident commis par un représentant du Front National/ Rassemblement Bleu Marine dans le restaurant administratif des personnels du site de Toulouse du Conseil régional Occitanie.

Rappel du fait : le mercredi 9 novembre 2016, une quarantaine d'élus et/ou de collaborateurs du Front National se sont présentés au restaurant administratif pour déjeuner.

La CGT ne conteste pas cet usage mais rappelle que, conformément au règlement du restaurant administratif, **la présence d'élus est une tolérance** et qu'elle est conditionnée à la capacité d'accueil du restaurant.

Parmi les membres de cette délégation, **l'un arborait un t-shirt où figuraient les slogans politiques suivants : Non à Bruxelles, Oui à la France, Votez Louis ALLIOT.**

Le fait que ces opinions ne soient pas partagées par la CGT n'est pas là le problème.

Le restaurant administratif est à l'usage principal des personnels. Ces personnels sont des agents publics et conformément à leur statut ils sont tenus par une **obligation de réserve**. Le restaurant administratif doit respecter ces obligations d'impartialité et de modération dans l'expression des opinions. **Les élus comme l'ensemble des usagers du restaurant administratif doivent s'y conformer.**

La CGT insiste sur cette obligation notamment en prévision de la période électorale de 2017. En effet, nous ne souhaitons pas que le restaurant administratif du Conseil régional soit transformé en salle de meeting ou de succursale de tel ou tel parti.

Par conséquent, **la CGT demande à l'Autorité Territoriale que soient rappelées aux 158 élus régionaux ces règles minimales de savoir-vivre** dans la Collectivité et que les élus respectent les droits et les obligations des agents publics et des fonctionnaires en particulier sur leur lieu de travail.

**Le Syndicat CGT et
ses représentant-e-s
au Comité Technique Paritaire**